



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maires

Question écrite n° 76056

## Texte de la question

M. Aimé Kergueris attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la situation des maires de communes littorales confrontés au problème de stationnement des camping-cars. Sans vouloir interdire complètement ce stationnement, il faut néanmoins constater qu'il porte atteinte à la préservation des espaces proches du rivage et à la qualité du paysage. Or les maires qui prennent des mesures pour le réglementer voient leurs arrêtés être contestés par les syndicats des constructeurs de véhicules de loisirs ou toute autre organisation. Dans le cadre de la décentralisation, affirmée par le Président de la République, il apparaît comme urgent et important de renforcer le pouvoir des maires, qui notamment en matière de stationnement, sont les plus à même de prendre les mesures locales nécessaires. Il lui demande, par conséquent, les mesures qu'il entend prendre afin de redonner aux 36 000 maires de France les moyens de leurs actions et de leurs fonctions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Aimé Kergueris](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76056

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juin 2002, page 2488